

## MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX

Dans le cadre de l'aménagement du territoire et du développement durable et dans la continuité du programme d'adressage des rues développé par l'équipe municipale, chaque habitation possède désormais un numéro qui permettra :

- La distribution du courrier par le facteur ou les entreprises privées,
- L'accès des soins et des premiers secours,
- Le développement des services à la personne,
- Les déplacements à l'intérieur de la commune grâce à la technologie GPS,
- La livraison...

La pose des panneaux de nom de rue a déjà été effectuée. Les numéros d'habitations sont fournis gratuitement par la commune et la pose vous incombe.

Des informations sur les modalités de pose des numéros sont disponibles sur le site internet de la commune [www.vallouise-pelvoux.fr](http://www.vallouise-pelvoux.fr), rubrique « démarches » puis onglet « adressage ».

Nous vous proposons de retirer votre numéro de logement lors de permanences :

**Tous les mardis du 28 septembre au 09 novembre 2021**

**De 16 h à 19 h**

**en Mairie - Salle Marcel REGOUT (au Rez de Chaussée)**

### **MODALITES DE REMISE DES PLAQUES DE NUMEROS**

- Nous vous remercions de vous munir :
  - ✓ De votre pièce d'identité,
  - ✓ D'un justificatif de domicile pour votre habitation située à Vallouise-Pelvoux,
  - ✓ Pour les personnes locataires ou empêchées : un mandat du propriétaire vous autorisant à retirer le numéro d'habitation.
- Pour les biens en indivision ou les copropriétés, il est précisé que les plaques et les certificats d'adressage de l'ensemble des indivisaires/copropriétaires seront remis à un seul représentant.